

RAPPORT DE JURY

Concours externe et interne de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure
(Décret n°2010-302 du 19 mars 2010)

Président de jury : Madame KHEDER Armelle, APAE, responsable de la division de l'organisation scolaire de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Isère

SESSION 2016

SAENES EXTERNE CLASSE SUPERIEURE : Nombre de postes : 03 postes

SAENES INTERNE CLASSE SUPERIEURE : Nombre de postes : 04 postes

Concours	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrit/Liste complémentaire
Saenes externe Classe supérieure	232	71	9	3	1
Saenes externe Classe supérieure	174	86	12	4	4

I / CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS :

1/ Conditions d'accès concours externe :

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

2/ Conditions d'accès concours interne :

Ce concours est ouvert aux **fonctionnaires, aux militaires et aux agents non titulaires de la fonction publique** d'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental. Ces candidats doivent justifier d'**au moins quatre années de services publics effectifs** au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

II / LES EPREUVES :

Concours externe :

Les épreuves d'admissibilité sont les suivantes :

1) Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées.

Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions (durée 3 heures : coefficient 2).

2) Une épreuve au choix du candidat, ce choix étant précisé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes (durée 3 heures ; coefficient 2) :

- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la comptabilité et la finance ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public et des questions européennes ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels de l'économie et des questions européennes.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes ; coefficient 3).

Interne :

L'épreuve d'admissibilité est la suivante :

Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées.

Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions (durée 3 heures : coefficient 2).

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix

minutes au plus d'exposé ; coefficient 3). Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

III/ STATISTIQUES CONCOURS EXTERNE :

232 candidats inscrits 96 présents

Répartition hommes / femmes

Femmes	196
Hommes	36

Statistiques à l'admissibilité :

Seuil admissibilité : Le dernier candidat admissible a obtenu une moyenne de 13/20.

Répartition par notes :

Epreuve 1	Absents	Présents	Note < 10 Note la plus basse	Note > 10 Note la plus haute	Moyenne
Ecrite	161	71	44 2/20	27 18/20	09.11

Epreuve 2	Absents	Présents	Note < 10 Note la plus basse	Note > 10 Note la plus haute	Moyenne
Comptabilité Finance	24	8	4 4/20	4 13/20	9.66
Gestion Ressources Humaines	72	35	19 3/20	16 16/20	9.85
Droit - Questions Européennes	33	9	8 1/20	1 11/20	6.53
Economie Questions Européennes	35	16	11 1/20	4 15/20	6.38

Statistiques à l'admission :

Seuil admission : Le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 15.11/20. Le candidat admis sur liste complémentaire a obtenu une moyenne de 14.55/20.

Répartition par notes

Epreuve	Absents	Présents	Note < 10	Note > 10	Éliminé	Moyenne
Conversation avec le jury	0	9	3	6	0	12.11

Statistiques des candidats admis : 03 sur liste principale

Répartition hommes / femmes

Femmes	3
Homme	1

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire : 1 sur liste complémentaire

Répartition hommes / femmes

Femmes	1
Hommes	0

Niveau de diplômes des candidats admis sur liste principale :

Niveau III DEUG : 1 candidat

Niveau I Master: 1 candidat

DEA/DESS : 1 candidat

Niveau de diplômes des candidats admis sur liste complémentaire :

Niveau II Licence : 1 candidat

IV / COMPTE RENDU :

A / EPREUVE ECRITE : CAS PRATIQUE

Le sujet de l'épreuve :

Le sujet était accessible et d'actualité.

Une bonne connaissance du système éducatif et des évolutions récentes pouvait constituer un atout non négligeable pour les candidats et éviter, comme pour un certain nombre d'entre eux, de faire la confusion entre recteur d'académie et recteur de région académique, cœur même du sujet.

Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Il n'était pas imposé aux candidats de répondre aux questions sous forme administrative. Une partie des candidats a donc répondu point par point alors que l'autre partie a fait le choix de rédiger une note. Les copies rédigées sous forme de note ont permis de mieux apprécier les qualités rédactionnelles des candidats (fluidité, hiérarchisation des arguments, concision, clarté,...).

Les meilleures copies sont celles où le candidat a su extraire rapidement des documents les éléments clés, a fait preuve de synthèse et a su mettre en exergue les points essentiels de manière claire et concise. Les moins bonnes copies sont celles où les candidats se sont perdus dans des détails inutiles, ont répondu de manière confuse voir inexacte à la commande et n'ont pas fait la preuve de leur capacité à appréhender des textes réglementaires et à en extraire les éléments essentiels afin de les retranscrire de manière lisible et opérationnelle.

B / EPREUVE ECRITE A OPTION :

1) Gestion des ressources humaines

- Le sujet de l'épreuve :

Le sujet était globalement accessible, permettant une certaine argumentation et en lien avec l'actualité.

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Les candidats ayant obtenu les meilleures notes ont fait preuve d'une bonne compréhension des questionnements, d'un langage clair et fluide, d'un bon esprit de synthèse et d'une maîtrise certaine du sujet. En revanche, les candidats les moins bien notés ont été très approximatifs, confus, leur rédaction s'est avérée peu lisible. Enfin le volume de fautes d'orthographe observé dans certaines copies était conséquent et a été sanctionné. Il est à noter que le choix de cette option par les candidats semble être un choix par défaut. En effet, l'absence d'arguments ou d'apports personnels sortant du stricte cadre des documents annexés dénote un manque de maîtrise de la discipline, dans l'approche comme dans le choix des termes souvent inadéquats.

2) Droit public et questions européennes

- Le sujet de l'épreuve :

Le sujet faisait appel à une bonne maîtrise des notions juridiques fondamentales et des principes généraux du droit.

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury

Un seul candidat a obtenu une note légèrement supérieure à la moyenne (11.5/20). L'ensemble des candidats n'a donc pas apporté la preuve de connaissances suffisantes, ni d'une capacité à rédiger et argumenter pour répondre de manière probante.

3) Economie et questions européennes

- Le sujet de l'épreuve :

Sujet varié, ancré dans l'actualité nécessitant une bonne maîtrise des concepts économiques tels les inégalités et la redistribution, l'inflation, les comptes publics....

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Les candidats qui ont obtenu les meilleures notes maîtrisent les concepts et ont utilisé les bonnes terminologies, ils ont rédigé de manière claire, structurée et concise.

Les autres candidats ne maîtrisaient pas la discipline, ils ont fait preuve d'approximation, ont paraphrasé les textes quand il y en avait et la qualité de rédaction s'est avérée globalement médiocre.

4°) Comptabilité et finances

- Le sujet de l'épreuve :

Le sujet était varié et équilibré entre exercices concrets et interrogations théoriques.

-Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

La majorité des copies restituées sont mauvaises ou moyennes (notes de 4 à 13). Les candidats ont fait montre de peu de connaissances approfondies et maîtrisées en matière de comptabilité. Des candidats ont mal géré le temps imparti et ont rendu des copies inachevées.

C / EPREUVE D'ADMISSION : EPREUVE ORALE ENTRETIEN AVEC LE JURY :

Remarques concernant les sujets :

Les textes proposés portaient sur des sujets d'actualité en lien avec l'administration en générale (mise en œuvre du télétravail, finances publiques...) et l'éducation nationale en particulier (réforme de la gouvernance académique, réforme du collège, rapport PISA...). Le sujet comprenait deux questions : la première permettant au candidat de mettre en exergue ses connaissances et/ou sa compréhension du sujet, la deuxième plus opérationnelle devait lui permettre de se projeter dans son futur cadre professionnel en fonction du sujet traité.

Attendus du jury vis-à-vis des candidats :

Les candidats devaient faire la preuve de leur capacité à exercer des missions de cadre intermédiaire dans différents domaines (ressources humaines, gestion matérielle, comptabilité/finance...) et dans différents contextes (EPLE, services académiques, structures de l'enseignement supérieurs). Au-delà d'une connaissance exhaustive des missions et des contextes (bien qu'une connaissance maîtrisée du système éducatif et de ses enjeux ait été valorisée), il était attendu des réponses pragmatiques et opérationnelles, notamment au niveau des mises en situation pratiques auxquelles chaque candidat a été soumis.

Éléments observés par rapport à ces attendus :

Le niveau des candidats était assez hétérogène. Les connaissances sur le système éducatif sont très théoriques et globalement assez superficielles, les candidats ont du mal à se projeter dans ce système et donc à avoir une vision claire de la manière dont ils y seront positionner. Certains candidats se sont focalisés sur une seule et unique mission pouvant leur être confiée (généralement du fait qu'il était déjà en poste) sans avoir élargi leurs champs. Les meilleurs candidats (y compris ceux n'étant pas en poste) sont ceux qui se sont renseignés auprès des services et établissements pour avoir une vision concrète des différents métiers exercés et des attendus pour chacun d'entre eux. Les mises en situation impliquant une problématique de gestion de ressources humaines ont permis d'identifier chez certains candidats une capacité à bien appréhender les problèmes et à y apporter des solutions pragmatiques.

CONCOURS INTERNE :

Statistiques inscription : 174 candidats

Répartition hommes / femmes

Femmes	154
Hommes	20

Statistiques à l'admissibilité :

Seuil admissibilité : Le dernier candidat admissible a obtenu une moyenne de 16/20

Répartition par notes :

Epreuve 1	Absents	Présents	Note < 10 Note la plus basse	Note ≥ 10 Note la plus haute	Moyenne
Ecrite	88	86	32 3/20	54 17/20	10.99

Statistiques à l'admission :

Seuil admission : Le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 15.8/20 et le dernier candidat sur liste complémentaire a obtenu une moyenne de 14.3/20.

Répartition par notes

Epreuve	Absents	Présents	Note < 10	Note > 10	Éliminé	Moyenne
Conversation avec le jury	0	12	3	9	1	12.30

Statistiques des candidats admis :

Répartition hommes / femmes

Femmes	3
Hommes	1

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire :

Répartition hommes / femmes

Femmes	4
Hommes	0

Niveau de diplômes des candidats admis sur liste principale :

Niveau III (Bac + 2) : 1 candidat

Niveau II Licence, Maîtrise : 2 candidats

Niveau I DEA, DESS : 1 candidat

Niveau de diplômes des candidats admis sur liste complémentaire :

Niveau II Licence, Maîtrise : 4 candidats

V / COMPTE RENDU :

A / EPREUVE ECRITE / CAS PRATIQUE : Note identique à celle du concours externe :

- Le sujet de l'épreuve :

Le sujet était accessible et d'actualité.

Une bonne connaissance du système éducatif et des évolutions récentes pouvait constituer un atout non négligeable pour les candidats et éviter, comme pour un certain nombre d'entre eux, de faire la confusion entre recteur d'académie et recteur de région académique, cœur même du sujet.

Il n'était pas imposé aux candidats de répondre aux questions sous forme administrative. Une partie des candidats a donc répondu point par point alors que l'autre partie a fait le choix de rédiger une note. Les copies rédigées sous forme de note ont permis de mieux apprécier les qualités rédactionnelles des candidats (fluidité, hiérarchisation des arguments, concision, clarté,...).

Les meilleures copies sont celles où le candidat a su extraire rapidement des documents les éléments clés, a fait preuve de synthèse et a su mettre en exergue ces points essentiels de manière claire et concise. Les moins bonnes copies se sont celles où les candidats se sont perdus dans des détails inutiles, ont répondu de manière confuse voir inexacte à la commande et n'ont pas fait la preuve de leur capacité à appréhender des textes réglementaires et à en extraire les éléments essentiels afin de les retranscrire de manière lisible et opérationnelle.

B / EPREUVE ORALE ENTRETEN AVEC LE JURY :

Lecture et présentation du dossier RAEP :

La plupart des candidats ont bénéficié d'une formation et/ou d'un accompagnement pour la rédaction de leur RAEP, le jury a donc constaté une certaine uniformité des rapports remis. Néanmoins, malgré les conseils donnés par les formateurs, certains dossiers sont bien trop longs et rédigés sous le mode de la dissertation ce qui ne permet pas d'identifier rapidement les compétences du candidat. Une rédaction claire, concise, évitant les redondances notamment en termes de tâches effectuées d'un poste à l'autre est à privilégier. Les candidats ayant bien appréhendé les missions qui peuvent être confiées à un SAENES classe supérieure ont su mettre en exergue les compétences déjà acquises pour y répondre.

Attendus et recommandations du jury vis-à-vis des candidats :

Les candidats devaient faire la preuve de leur capacité à exercer des missions de cadre intermédiaire dans différents domaines (ressources humaines, gestion matérielle, comptabilité/finance...) et dans différents contextes (EPL, services académiques, structures de l'enseignement supérieur). Au-delà d'une connaissance approfondie des missions et des contextes, il était attendu des réponses pragmatiques et opérationnelles, notamment au niveau des mises en situation pratiques auxquelles chaque candidat a été soumis.

Le jury recommande aux candidats de :

- Ne pas considérer que la réalisation des missions qu'ils occupent au moment du concours suffit à en justifier l'obtention. Il ne s'agit pas d'une reconnaissance de leur travail actuel, mais bien d'apporter la preuve qu'ils sont en capacité de prendre davantage de responsabilités et d'élargir leurs champs de compétences.
- Bien maîtriser les environnements professionnels et les missions très variées qu'ils peuvent leur être confiées – trop de candidats ne sortent pas de leur environnement professionnel immédiat.
- Bien maîtriser le système éducatif, ses organes, instances, et enjeux, le niveau d'exigence est d'autant plus important qu'il n'est pas admissible qu'un candidat déjà en poste ne maîtrise pas son environnement professionnel.

Le président du jury,

Armelle KHEDER
Responsable de la division de l'organisation scolaire